

**COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ**

---

**Saisine n°2009-68**

**DÉCISION**

de la **Commission nationale de déontologie de la sécurité**

à la suite de sa saisine, le 6 mai 2009,  
par M. François REBSAMEN, sénateur de la Côte d'Or

---

*La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 6 mai 2009, par M. François REBSAMEN, sénateur de la Côte d'Or, de la réclamation de M. H.B-E., détenu au centre pénitentiaire de Varenne-le-Grand, qui interpelle les pouvoirs publics sur les vingt décès qui se seraient produits dans cette prison depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.*

**> DÉCISION**

Une enquête globale cherchant à déterminer les causes et le contexte dans lesquels se seraient produits les vingt décès allégués ne relève pas des moyens de la Commission.

En application de la convention signée entre la CNDS et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, la Commission transmet le dossier au Contrôleur général, déjà saisi directement par le détenu par courrier daté du 21 avril 2009.

*Adopté le 25 mai 2009.*

*Pour la Commission nationale de déontologie de la sécurité,*

*Le Président,*

*Roger BEAUVOIS*